

Bulletin municipal

Janvier 2026



- P.2 Le mot du maire,
- P.3 La voirie,
- P.4/5 Compte Administratif 2024,
Budget communal 2025 (Commune, Taxes locales 2025),
- P.6 Installation d'un composteur dans le village,
- P.7 Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD),
- P.8/9 Syndicat mixte du bassin du Lemboulas, Paiements pour Services
Environnementaux (PSE)
- P.10/11 L'école communale,
- P.12 Une place et une cour d'école refaites à neuf,
Sensibilis'haie,
- P.13 Réhabilitation du presbytère,
- P.14 Restauration d'une croix communale ,
Rafraichissement de la cantine scolaire,
- P. 15 L'état civil 2025, les subventions aux associations,
- P.16/17 Mise en place d'un système de Téléalerte,
- P.18 2026, une année d'élections,
- P. 19 Ouverture du Mel'ting potes,
- P. 20 Bon anniversaire Mr BISMES René,
Un terrain de pétanque tout neuf,
- P. 21/22/23/24/25 Les associations,
- P.26/27 Opération tranquillité vacances et seniors,
- P.28 Numéros et contacts utiles.

Téléphone :
05.65.31.60.58.

E-mail :
mairie.belfort@wanadoo.fr

Site internet :
belfortduquercy.fr

Application Intramuros



Le mot du Maire,

Cette fin d'année une nouvelle crise agricole a vu le jour avec plusieurs sujets qui posent beaucoup d'interrogations sur l'avenir de cette profession, pourtant essentielle à mes yeux.

Pour en parler régulièrement avec beaucoup de personnes de cette commune je sais que toutes professions confondues vous avez les mêmes craintes ou questions concernant l'avenir de chacun sur ces territoires ruraux encore protégés.

Les décisions prises à Paris ou Bruxelles le sont par des personnes qui ne se préoccupent que de leur avenir politique et surtout de leur pouvoir d'achat bien loin des préoccupations des habitants des communes rurales.

Pour les faire vivre nous avons pu compter sur nos associations, pour les activités proposées tout au long de l'année et surtout sur toutes les personnes qui œuvrent, s'impliquent en toute discrétion pour que le jour J tout se passe bien.

Bienvenue à tous les nouveaux habitants, cette année ils sont particulièrement nombreux et j'espère que le cadre de vie qu'on vous propose vous séduira.

La fin du chantier du presbytère nous a permis d'accueillir une nouvelle famille de trois personnes.

La place de l'église ainsi que la cour de l'école et la cour fermée devant les toilettes publiques ont été refaites.

Le balayage à l'aspiratrice sera bientôt effectué et un marquage au sol pour matérialiser les emplacements sera tracé.

Faute de financement et du désengagement de l'Etat, malgré des soutiens importants, le projet de notre salle des fêtes ne verra pas le jour, cependant, conscients qu'un rafraîchissement s'imposait tout l'intérieur a été repeint, 180 nouvelles chaises sont arrivées, de nouveaux rideaux et volets extérieurs seront rajoutés.

Un terrain de pétanque a vu le jour à côté des hangars municipaux, une table de ping pong a été installée à côté du city stade.

Au mois d'avril le rallye du Quercy repassera sur notre commune et devrait proposer deux épreuves.

Les projets en cours concernent l'éclairage public du village classé énérgivore, et l'enfouissement des réseaux sur la traverse de Loubejac. Les études avancent ce qui prend du temps bien, sur c'est le financement mais aussi Orange qui ne s'implique pas assez.

Enfin, difficile de se prononcer pour de nouveaux projets, en 2026 , il y aura de nouvelles élections municipales, un nouveau groupe verra le jour et fixera les nouvelles priorités en fonction bien sur, des moyens dont il disposera.

Je remercie tous les adjoints et les conseillers pour tout le travail accompli dans des conditions parfois atypiques, que vous avez connues aussi, mais toujours avec une bonne cohésion et un bon esprit pour notre commune.

Merci à tous les employés communaux, pour leurs compétences et au relationnel que nous avons pu construire.

Un bon rétablissement à toutes les personnes affectées par certaines maladies en espérant vous retrouver le plus rapidement possible.

Je renouvelle tout mon soutien à toutes les familles qui ont perdu un proche car cette année encore beaucoup de personnes nous ont quittés.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte de la réussite et une bonne santé

La voirie,

Pour l'année 2025 il a été décidé de ne faire que la place de l'église, la cour de l'école et la fin de la cour autour de la mairie.

En effet ces places étaient très dégradées et il devenait urgent de les refaire afin de les sécuriser. Nous avons agrandi la place côté cantine, nous-mêmes, et grâce à un partenariat avec la CUMA et la mise à disposition de la pelle mécanique, nous avons réalisé une économie de plus de 3000 €.

En début d'année le gravillon sera enlevé et un marquage au sol sera effectué.

Pour 2026 nous referons quelques chemins communaux.

Voirie intercommunale :

Pour la partie intercommunale, la route des Barrières a pu être élargie car elle était devenue dangereuse et la CCPL voulait la fermer. Après entente avec Isabelle LAVERGNE, la commune a pu acheter une bande de terre afin de permettre cet élargissement.

La CCPL a investi 75000 € pour faire ces travaux avec évacuation du talus, empierrement et bicouche pour finir.

Merci encore à Isabelle d'avoir permis ce chantier.



Pour ce qui est des autres voiries intercommunales rien n'a été fait et nous ne pouvons que constater les dégradations dues au non financement de l'entretien par la communauté de Commune depuis plusieurs années.

Merci à Michel notre employé communal pour le curage des fossés ou les saignées afin de faciliter l'évacuation de l'eau.

Les Finances Publiques de la Commune,

► La Commune

⇒ Le Compte Administratif 2024



Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2021	80 370,70			150 543,94		
Opérations exercice	92 328,35	300 695,92	430 290,89	573 407,58	522 619,24	874 103,50
Total	172 699,05	300 695,92	430 290,89	723 951,52	522 619,24	1 024 647,44
Résultat de clôture		127 996,87		293 660,63		421 657,50
Restes à réaliser	239 100,00	35 000,00	/	/	239 100,00	35 000,00
Total Cumulé	239 100,00	162 996,87			239 100,00	456 657,50
Résultat définitif	76 103,13			293 660,63		217 557,50

Dans l'ensemble des sections, Résultat de clôture réel 2024 (excédentaire) : 217 557,50 €

Soit, un déficit en section d'investissement de **76 103,13 €** (avec report Restes à réaliser)

Et un excédent en section de fonctionnement de **293 660,63 €**

Résultat budget communal Exercice 2024 avec report

	Section INVESTISSEMENT	Section FONCTIONNEMENT	TOTAL TTC
Résultat de clôture 2023	- 80 370,70	+ 150 543,94	+ 70 173,24
Résultat 2024	+ 208 367,57	+ 143 116,69	+ 351 484,26
Résultat de clôture 2024 Avec report	+ 127 996,87	+ 293 660,63	+ 421 657,50

⇒ Le Budget communal 2025

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	742 940,50	525 383,00
Résultat de fonctionnement reporté	0	217 557,50
Total section Fonctionnement	742 940,50	742 940,50
INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	677 700,00	753 803,13
Restes à réaliser	239 100,00	35 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	/	127 996,87
Total section Investissement	916 800,00	916 800,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 659 740,50	1 659 740,50

FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes

Dotations de l'Etat

Reversement CCSAL

Participation SUEZ

Produits des services

REPORTS
année précédente
(Épargne)

INVESTISSEMENT

Subventions

Cession de terrain

Emprunt



FONCTIONNEMENT

Charges de personnels

Subventions aux assoc.

Fournitures scolaires

Entretien du patrimoine

**Gaz, eau, électricité,
téléphonie, assurances**

Intérêt de la dette

INVESTISSEMENT

Équipements

Voirie

Capital de la dette

DÉPENSES



⇒ Les taxes locales pour l'année 2025

	Taux votés Part COMMUNE 2025	Taux moyens communaux 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE FONCIÈRE (bâti)	34,53	39,74	47,81	112,61
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	50,88	51,08	156,19	321,04
Cotisation Foncière des Entreprises	17,54	26,86	/	39,74
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires)	10,83	23,88	18,55	52,92

Installation d'un composteur dans le village,

Le vendredi 7 novembre un agent du SYDED est venu installer un composteur collectif.

Il a été mis en place près du récup-verre à l'arrière de la salle des fêtes en présence de Michel qui va veiller à sa bonne gestion ainsi que des habitants du village qui ont répondu présents à notre invitation.

Ce composteur a pour objectif de valoriser sous forme de compost les biodéchets constitués essentiellement par les produits de cuisine et restes de repas.

Le restaurant ainsi que la cantine scolaire vont l'utiliser. Les enfants prendront ainsi l'habitude de ces gestes de tri .



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD),



MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichement.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens, et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs pompiers

Dans un rayon de 50 m autour de la construction :

- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
- 2 Couper et/ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Supprimer les haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 m de haut par 4 m de large

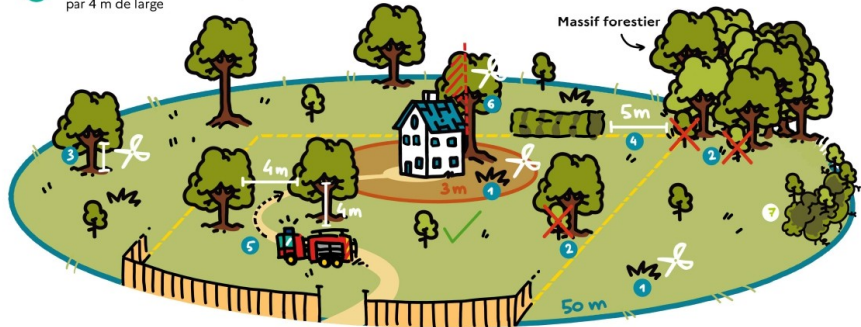
6

Assurer une protection renforcée dans un rayon de 3 m autour de la construction : maintien possible d'arbres isolés et élagués, pas de surplomb au dessus de l'habitation, haies tolérées uniquement en séparation de propriété

PENSONS A LA BIODIVERSITÉ !

Maintien possible des flics de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et d'étant entre eux d'au moins 20 m.

7



Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage préconisée de novembre à février.



→ Coupe des reprises et de l'herbe préconisée à partir du mois de juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m² est interdit entre le 15 mars et le 15 août.



→ Évacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

----- Limite de propriété

Pour plus d'info :

→ Contactez la mairie de votre commune
→ Consultez le site de la préfecture du Lot
→ Consultez le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/ayons-bons-reflexes-face-aux-feux-foret-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-foret>

Illustrations originales et mise en page par Salomé SOUBIELLE pour la DDT du Lot, interdit à la reproduction

Des questions ?



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :



J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

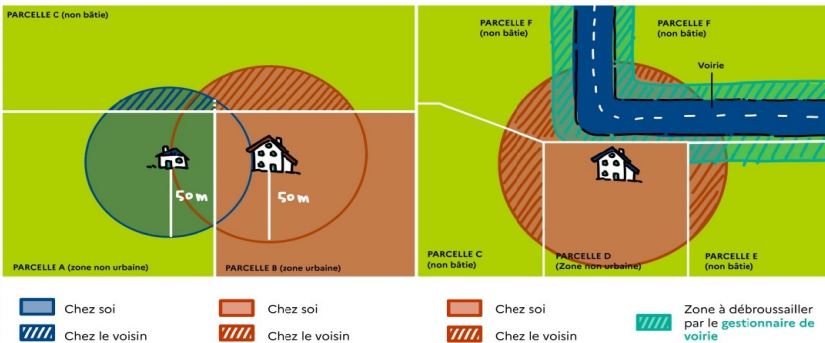
Sur les parcelles bâties (A et B), chacun débroussaillera chez soi.
Sur la parcelle non bâtie (C), chaque propriétaire soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) prend en charge les zones les plus proches des limites séparatives jouxtant sa construction.

Où débroussailler ?

- Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée (bâtie ou non).
- Hors zone urbaine, débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.
- En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire.
- En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

J'ai une route qui passe à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

Sur la parcelle bâtie (D), je débroussaillera chez moi.
Sur les parcelles non bâties (C, E et F), le gestionnaire de la voirie débroussaillera sur une bande d'une largeur définie par arrêté préfectoral. Le reste incombe au propriétaire de la construction. Je me rapproche de ma mairie pour obtenir des informations sur les obligations du gestionnaire de voirie.



4 astuces pour valoriser vos déchets verts :

Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !



Composter



Broyer puis pailler

Pour les branches :

Ne les brûlez pas ! Vous pouvez les broyer afin de les utiliser comme paillage pour votre jardin. Cela protégera vos plantations tout en leur apportant un engrais naturel !



Déchèterie

Attention !

La déchèterie ne prend en charge que les branches. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-decheterie>

Syndicat mixte du bassin du Lemboulas,

Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau sur certains territoires. Ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Il contribue ainsi directement à la transition agro-écologique des exploitations.

A la suite d'une expérimentation menée notamment sur un bassin voisin dans le Tarn-et-Garonne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), à travers son 12e programme, a validé l'éligibilité du territoire du bassin versant du Lemboulas avec 33 autres territoires du Grand Bassin Adour Garonne au dispositif de PSE Zones humides et Prairies.

Fort d'une collaboration en cours sur la remobilisation des ressources en eau, le Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (SMBL) et les Chambres d'Agriculture (46 et 82) se sont portés candidats pour coanimer la mise en place de ce dispositif.

Dans un contexte de changement climatique, la ressource en eau sur notre territoire va nettement diminuer sur les périodes où nous en aurons le plus besoin, la qualité de l'eau va être elle aussi fortement impactée. Le niveau d'eau dans nos rivières et ruisseaux diminuera de moitié !

Ces PSE, destinés aux agriculteurs répondant aux objectifs environnementaux de notre territoire, ont pour objectif de valoriser financièrement la préservation des zones humides et des prairies permanentes dans le système d'exploitation. Ces espaces, associés aux haies champêtres, jouent un rôle crucial dans le cycle de l'eau : elles favorisent l'infiltration, l'épuration et le stockage d'eau.

Concrètement, le programme permet une rémunération en fonction de critères d'éligibilité spécifiques portant sur la diversité des cultures, la part de prairies, l'utilisation de produits phytosanitaires, la gestion de l'azote et du carbone ainsi que la prise en compte des infrastructures agroécologiques (haies, zones humides, mares...).

Les exploitations remplissant l'ensemble de ces critères traduits via une notation peuvent prétendre à une rémunération maximale de 9 000 € par exploitant (27 000 € pour un GAEC à 3 associés). Le paiement est effectué par l'Agence de l'Eau, il est progressif en fonction des services rendus.

Autour de ce programme sur 5 ans (période 2025-2030), de nombreuses structures du territoire sont mobilisées pour encadrer le dispositif, des opérateurs du monde agricole, de la haie et des zones humides.



Fauche d'une zone humide

Le SMBL est co-animateur et partenaire du dispositif au titre de sa compétence sur le GEstion des Milieux Aquatiques et de son Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin du Lemboulas. Il visera à faire le lien entre les PSE et les actions du PPG notamment en accompagnant et conseillant les exploitants qui le souhaitent dans l'amélioration des milieux afin de les aider à augmenter les services environnementaux de leurs exploitations (ripisylve, zones humides, mares, haies...). Il est donc susceptible de porter des chantiers cohérents de restauration des milieux, cours d'eau et zones humides ou plantations de haies avec des « enjeux eau ».

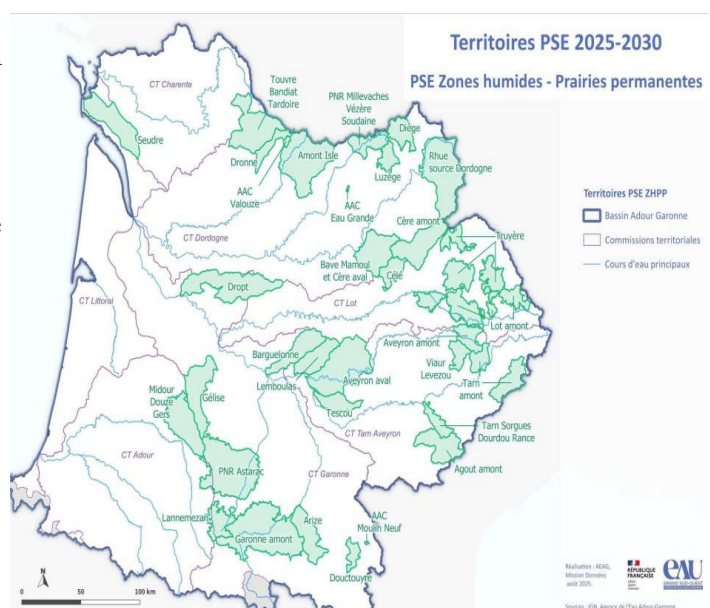
Pour toute question sur ce dispositif vous pouvez contacter :

M. AUCOIN -
technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin
du Lemboulas ([06 15 22 21 09](tel:0615222109) –
gauthier.aucoin@quercycaussadais.fr) ou

M.LESTRADE –
responsable équipe Eau/Climat à la Chambre
d'Agriculture 82
([06 08 41 31 06](tel:0608413106) – bernard.lestrade@agri82.fr)

Pour aller plus loin sur les PSE :

<https://eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/activites-economiques-amenagements/agriculture-eau/paiement-pour-services-environnementaux>



L'Ecole Communale,

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, les élèves de l'école de Belfort ont participé à de nombreuses activités, au-delà des apprentissages scolaires.... Voici un petit extrait de leur journal.

Rencontre avec Monsieur Amalric



Mr. Amalric, un dessinateur professionnel est venu à l'école pour nous présenter son métier.

Quelle est la BD de Mr. Amalric? C'est HELMOUT!

Helmout est le personnage principal, c'est un dinosaure. Nous avons demandé à Mr Amalric les avantages et les inconvénients de ce métier.

Avantage: Il est libre de s'organiser comme il le souhaite.

Inconvénient: C'est un métier solitaire mais heureusement que ses enfants sont là.

Parlons un peu de cet artiste. Au début il devait être professeur d'histoire mais il est finalement devenu dessinateur. Il n'a jamais fait d'école de dessin, à notre âge il dessinait déjà beaucoup.



Visite du Pont Valentré

« La légende du diable du pont Valentré : La légende raconte que l'architecte, ne parvenant pas à construire le pont, aurait fait appel au diable pour l'aider. Un pacte est conclu précisant qu'une fois le pont terminé, l'architecte donnerait son âme au diable, en revanche, durant toute la durée des travaux, le diable serait obligé d'obéir à tous les ordres de l'architecte.

Le pont est bientôt fini et l'architecte songe alors au moyen de sauver son âme. Il ordonne au diable de ramener de l'eau pour les maçons dans un crible. Le diable, obligé d'accepter tente d'y parvenir en vain !

Mauvais perdant, le diable décide de se venger en enlevant chaque nuit la pierre située dans l'angle, en haut de la tour centrale. »

Sortie « Koh Lanta » au mont St Cyr

Nous sommes allés faire un mini Koh-Lanta au Mont St-Cyr . 4 équipes de 8 ou 9 élèves se sont affrontées dans 9 épreuves différentes. La première était une course d'orientation qui consistait à trouver des balises cachées dans la zone du « Lot of sport » grâce à une carte. La deuxième épreuve était une sorte de lancer de poids. C'était une corde avec accrochées deux rondelles de bois aux deux extrémités qu'on lançait sur de faux arbres de bois.



La troisième épreuve était un puzzle de bois . Les équipes devaient le reconstituer . Puis nous sommes allés manger notre pique nique . L'après midi nous avons fait la quatrième épreuve qui consistait à faire et défaire des noeuds avec des rondelles de bois sur une corde, puis la deuxième partie de l'épreuve était de faire la même chose sauf que nous devons le faire avec les yeux bandés . Lors de la cinquième épreuve nous devons faire une tour en mettant une balle ou un tuyau sur une perche pour l'emmenner à l'endroit où il fallait construire la tour .

A la sixième épreuve nous devons premièrement lancer des cerceaux dans des piques de bois, deuxièmement nous devons lancer deux balles dans un seul trou. La septième épreuve était un « un contre un » qui consistait à appuyer sur des plots de couleur rouge ou bleue. Nous devons taper sur les plots de notre couleur. La huitième épreuve ressemblait à la précédente mais nous devons lancer des balles de tennis sur des cibles de notre couleur .



Nous avons traversé tant de péripéties mais nous sommes arrivés au moment tant attendu, les scores! En dernière position il y a les noirs ! En suivant il y a les bleus ! Les premiers sont... LES ROUGES et les jaunes malheureusement sont passés à coté de la première place !

Le permis internet

Depuis plusieurs semaines nous avons commencé par regarder quelques vidéos sur le permis internet avec maitresse. Nous devons en regarder sur des personnes qui se font harceler ou qui font des choses illégales sur internet.

Puis d'autres concernaient des témoignages de personnes qui se sont fait « piquer » de l'argent ou d'autres choses illégales. Le jeudi 3/07/2025 les gendarmes sont venus nous évaluer pour passer notre permis internet. Tout le monde l'a obtenu puis on a pris une photo avec eux.



Une place et une cour d'école refaites à neuf,

Un chantier important mais nécessaire a été mené par la société ETPLV du 21 juillet au 14 août 2025 sur notre place communale ainsi que dans la cour de notre école et à côté de la mairie.

Les travaux ont consisté à poser un revêtement bicouche, après une bonne préparation des supports. Certaines zones ont été renforcées, des canalisations et des buses ont également été posées pour faciliter les évacuations.

Enfin, des bordures ont été rajoutées pour améliorer l'aspect esthétique de notre place et matérialiser la sortie de l'école.

Après quelques mois d'attente nécessaires afin que le revêtement se tasse au mieux, des travaux de marquage au sol auront lieu pour matérialiser des emplacements de parking sur la place, un terrain multi jeu dans la cour et un accès sécurisé aux bus pour les enfants.



Sensibilis'haie,

Les chasseurs font parti des principaux acteurs de l'aménagement du territoire rural et travaillent depuis des décennies à la préservation des espaces naturels à travers la mise en place de chantiers au service de la nature.

Les haies, les bocages et les alignements d'arbres sont des éléments essentiels des agroécosystèmes. Ils constituent de véritables îlots de biodiversité, tant pour la flore que pour la faune.

Aujourd'hui, le « capital Haie » en France est estimé à 750 000 km linéaires dont 80% seraient en mauvais état écologique.

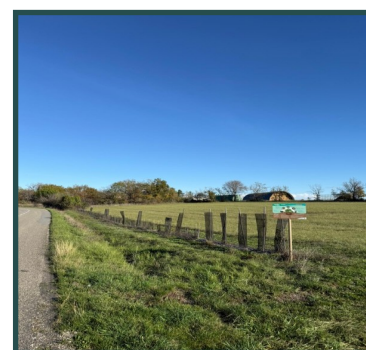
Cela fait plus de 40 ans que les fédérations départementales et régionales des chasseurs réalisent des chantiers de plantation de haies.

Le projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, s'adresse aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.

La FNC s'engage à fournir plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.

Ce projet est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au sein de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs.

Un grand merci à Alain et Benoît pour leur aide au moment de la plantation.



Réhabilitation du « presbytère »,

Après de nombreuses années sans travaux, la réhabilitation du presbytère a été lancée.

Projet entamé au début du mandat, nous avons rencontré quelques embûches liées à la crise covid, à l'augmentation des coûts des matières premières et à l'allongement des délais.

Enfin, en février 2024, les travaux ont pu commencer : en collaboration avec le cabinet Phba de Figeac, le projet a pris forme petit à petit avec une réhabilitation « simplifiée » afin de rester dans notre budget initialement prévu; la partie habitation a été refaite à neuf, 100 m² habitables, répartis en cuisine, salle à manger ouverte, salle d'eau et wc séparé, ainsi que 3 chambres spacieuses, tout cela aux normes PMR.

L'extérieur a aussi fait peau neuve avec un parking devant le logement et un coin jardin ombragé .

Quant à la cave, elle a été nettoyée et vidée dans sa totalité afin de laisser place à une grande surface de rangement.

Après l'intervention des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre contenant 10 lots, les travaux ont été achevés début octobre 2025, et de nouveaux habitants ont intégrés le logement.

Nous sommes ravis d'avoir pu redonner vie à ce bâtiment, et d'accueillir une nouvelle famille sur notre commune : bienvenue à eux !



Partie jour, cuisine / salon



Couloir, partie nuit



Salle de bain



Toilettes

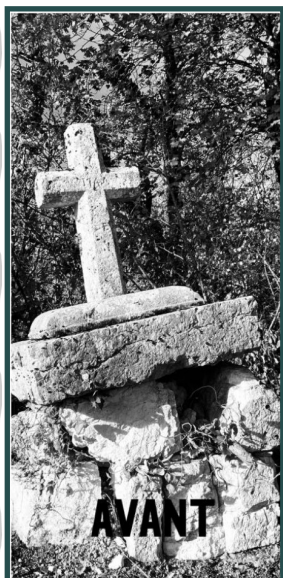


Parking privé côté rue



Une des trois chambres

Restauration d'une croix communale,



AVANT

La croix communale située sur le chemin de Peyralade a été complètement restaurée. Cet élément du petit patrimoine, témoin de notre histoire, présentait depuis plusieurs années des signes d'usure liés au temps et aux intempéries.

Les travaux faits gracieusement par les familles Castelnau et Cournut, avec accord de la mairie, ont consisté à nettoyer la pierre, consolider la structure, tout en respectant l'aspect d'origine de l'ouvrage : nous les remercions infiniment.

Grâce à ce soin apporté, la croix retrouve aujourd'hui toute sa dignité et son éclat.



APRES

Cette restauration permet de montrer notre attachement au patrimoine local, encourageant la préservation de ces symboles qui font, entre autres, l'identité de notre village.

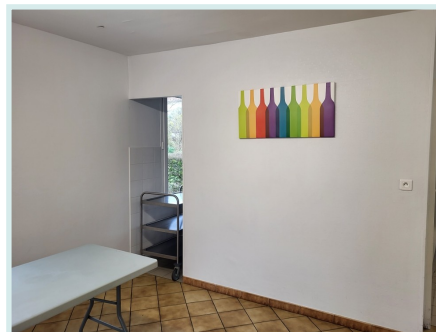
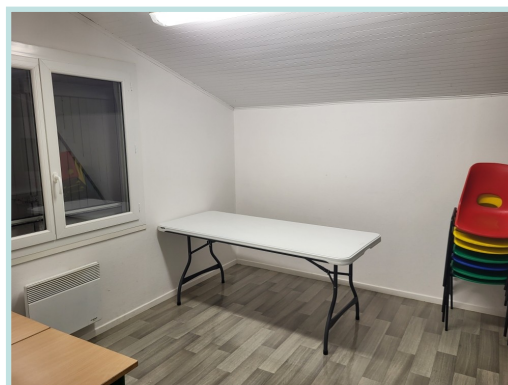
Cette croix, désormais restaurée, continuera ainsi à traverser les générations, en rappelant l'importance de notre histoire .

Rafraichissement de la cantine scolaire,

La cantine a bénéficié d'une rénovation complète de ses peintures, offrant désormais un cadre plus accueillant et chaleureux aux enfants, comme au personnel.

Grâce à ce projet mené par Johanna RONCHI et Lucie MIRIEL l'année scolaire passée, les enfants ont désormais le plaisir de prendre leur repas dans un environnement tout neuf; l'atmosphère y est plus apaisante et conviviale.

Nous les remercions de leur efficacité , les moments de repas étant un temps de pause et de partage pour les enfants qu'il ne faut pas négliger et qui doit avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.



L'Etat Civil 2025,

NAISSANCES

- RESCOUSSIE CORREIA Jade - 8 Juin
- BENEDET POLKOTYCKI Tais - 26 Août

MARIAGES

- GIRARD Sylvain et TIEPPO Vanessa - 3 Mai

DECES

- BISMES épouse CAMINEL Hélène - 6 Février
- BAYOL Auguste - 1 Mars
- GILES Audrey - 22 Avril
- OLIFIRENKO Jean - 29 Avril
- SABATIER épouse CADEAC Lydie - 2 Mai
- FOUILLADE Jean-Claude - 13 Mai
- PERIE Laurent - 19 Mai
- BISMES épouse BAFFET Huguette - 9 Septembre
- LESCOUL Serge - 10 Septembre
- CELARIE Rolande - 11 Septembre
- BONHOMME André - 14 Décembre
- VERINES Michel - 17 Septembre
- BATUT épouse DELORD Irène - 19 Octobre
- LECAILLON Robert - 14 Décembre



► Subventions versées aux associations en 2025

- | | |
|--|--|
| • Syndicat des Chasseurs de Belfort : 250,00 € | • Football club Montpezat –Puylaroque : 150,00 € |
| • Comité des fêtes de Belfort : 1 250,00 €
(incluant les frais SACEM) | • Maison et Terroir : 300,00 € |
| • Les Genêts de Belfort : 300,00 € | • Comité des fêtes de Saint-Géniès : 150,00 € |
| • Ass. du Léoure Parents d'élèves : 700,00 € | • Grain de folie : 100,00 € |
| • Saint Hubert Belfortoise Chasse : 100,00€ | |
| • Amicale du Léoure Chasse : 100,00 € | |
| • F.N.A.C.A. du Canton : 50,00 € | |
| • Ass. Musée de la Résistance : 30,00 € | |
| • Football club Lalbenque : 250,00 € | |
| • Coopérative scolaire de Belfort : 1 500,00 € | |

Nous vous rappelons que ces subventions sont attribuées après un dépôt de dossier complet avant la date limite auprès de la mairie.

Ce dossier doit être accompagné de tous les documents administratifs et financiers de l'association.

Elles sont attribuées de manière facultative et doivent être justifiées par un intérêt général.

Mise en place d'un système de Téléalerte,

La commune de Belfort du Quercy est désormais dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Sur notre commune, les principaux risques identifiés sont les suivants :

RISQUES NATURELS

→ INONDATION

- de plaine

→ MOUVEMENTS DE TERRAIN

- retrait-gonflement des argiles
- affaissement ou effondrement de cavité
- glissement de terrain
- éboulement ou chute de blocs

→ FEU DE FORET

→ SÉISME

→ RADON

RISQUES TECHNOLOGIQUES

→ INDUSTRIELS

- Installations industrielles classées

→ CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

→ POLLUTION DES SOLS

Téléalerte est la seule solution à **alerter nominativement et simultanément** tout ou partie des contacts présents dans une zone à risque, sur **différents médias** (téléphone, SMS, courriel, télécopie).

2. Objectifs

- ♦ Le PCS permet ainsi d'organiser à tout moment l'intervention de la commune pour assurer l'**information**, l'**alerte**, l'**assistance** et le **soutien des populations** (missions dévolues aux maires) et pour appuyer l'action des services de secours.



Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune de Belfort du Quercy s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques ...

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, le numéro de la Mairie s'affichera sur votre téléphone, vous recevrez un SMS de INFO MAIRIE, vous recevrez également un mail.

Pour cela, nous vous remercions de vous inscrire sur le site :

<https://www.inscription-volontaire.com/belfort-du-quercy>

cii télécom
créateur de connexion humaine

anticiper > prévenir > alerter
Ma ville, je l'aime, je la protège

PREMIER PARTENAIRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

téléalerte
PAR cii télécom

médiastig
POUR téléalerte

cii télécom
UNE MARQUE DE cii industrielle

2026, une année d'élections,

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes.

Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les **listes doivent être paritaires** (composées d'autant de femmes que d'hommes), et **respecter une alternance une femme / un homme ou inversement**. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, **si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul**. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

Ouverture du Mel'ing potes,

Un lieu convivial et vivant au cœur du village

Depuis un an, un espace chaleureux a pris place au centre du village et ne cesse d'évoluer. Pensé comme un lieu de rencontre et de détente, il propose aujourd'hui un mélange de café, restauration légère, gourmandises, produits locaux et petits plaisirs du quotidien.



Au fil des mois, le lieu a accueilli plusieurs concerts et rendez-vous culturels, permettant à chacun de profiter de moments musicaux et artistiques en toute simplicité. Ces événements ont contribué à créer une ambiance vivante, ouverte et accessible à tous.

Au quotidien, on y trouve désormais viennoiseries, dépôt de pain, boissons chaudes, tartines,, ainsi que les plats à emporter du week-end . L'offre s'est enrichie progressivement au cours de l'année avec de nouvelles denrées d'épicerie, ajoutées au fur et à mesure des besoins des habitants.



Des rendez-vous réguliers se sont installés :

- le Tea & Talk du samedi,
- les plats du vendredi soir,
- mais aussi des soirées jeux de société pour toutes les générations .



Ce lieu est avant tout pensé pour créer du lien, offrir un espace accueillant et faire vivre le cœur du village. De nombreux habitants – ainsi que des visiteurs des communes voisines – s'y arrêtent désormais pour un café, une pause déjeuner, un moment de détente ou un événement.

N'hésitez pas à pousser la porte... et à me faire part de vos idées ou de vos besoins.

Groupe Whatsapp « La vie du café »



Bon anniversaire Mr BISMES René,



Le samedi 30 Août à la salle des fêtes de Belfort, Mr Bismes a soufflé ses 100 bougies dans une ambiance chaleureuse, entouré de sa famille et de ses amis.

Un moment rempli d'émotions.

Nous avons pu retracer sa vie à la ferme, son mariage, la naissance de ses enfants, puis petits-enfants et même arrière petite fille.

Nous lui souhaitons de partager encore de nombreux moments de joie auprès des siens.

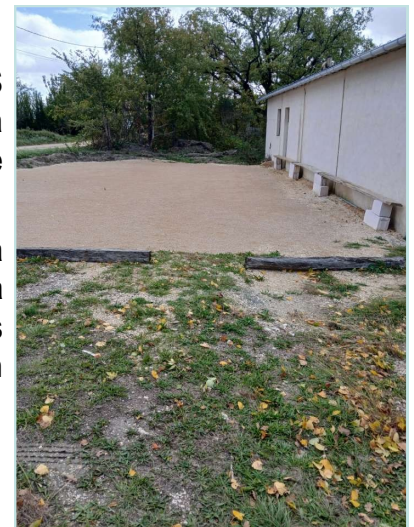


Un terrain de pétanque tout neuf,



Avec l'aide précieuse de Mr GILLES Pierre un nouveau terrain de pétanque a pu voir le jour derrière le bâtiment dédié aux chasseurs.

Communal, et donc ouvert à tous, il fait la joie de l'association « Les Genêts » qui a pris pour habitude de s'y retrouver les lundis et vendredis pour partager un bon moment de convivialité.



L'Association des Parents d'Elèves du Léoure,

L'APE du Léoure œuvre chaque année pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Belfort-du-Quercy / Montdoumerc / Fontanes.

Grâce aux fonds collectés lors des événements organisés par les parents bénévoles des différentes écoles, l'association participe au financement des actions pédagogiques, d'une partie du matériel de classe, des frais de transports lors des sorties des élèves et des voyages scolaires.

Programme des manifestations 2025 - 2026 :

- **LOTO DES ECOLES** prévu le samedi 15 décembre 2025 à 19h30 à Belfort du Quercy,
- **CARNAVAL** prévu le 28 mars 2026 à Montdoumerc ,
- **KERMESSE DES ECOLES** prévue le vendredi 19 juin 2026 à Fontanes en début de soirée.



L'APE organise chaque année ses trois événements principaux et des initiatives ponctuelles comme la tombola lors de la kermesse et la buvette au marché de Noël de Montdoumerc.

Nous comptons sur le soutien des habitants de Belfort du Quercy et des autres communes pour que ces initiatives soient une réussite et que nous soyons à la hauteur de ce que nos enfants méritent.

Le bureau de l'APE s'est entièrement renouvelé cette année; nous tenons à remercier chaleureusement nos prédécesseurs pour leur investissement ces dernières années dans l'association. Leurs enfants grandissent et nous prenons aujourd'hui le relais pour maintenir cette belle association, comme tous les autres parents de l'école. La nouvelle équipe sera ravie de se présenter à vous lors des divers événements organisés :

Présidente : **Stéphanie MENDIGAL** 06.87.06.49.18
 Présidente Adjointe : **Lucie CHAVES** 06.31.73.73.76
 Trésorière : **Catharina HAYE** 07.80.01.74.77
 Trésorière Adjointe : **Diane MARTY** 06.98.09.75.74
 Secrétaire : **Camille AUBERT** 06.48.48.27.73
 Secrétaire Adjointe : **Aude KAPP** 06.78.02.27.14



En 2025, grâce aux événements de l'an passé et aux subventions accordé chaque année par les mairies, l'association participera au financement de diverses actions pour l'ensemble du RPI à hauteur de 6.000 euros, répartis aux trois écoles au prorata du nombres d'élèves, afin de permettre à nos écoliers de faire des sorties scolaires, d'avoir du matériel renouvelé (rétroprojecteur, jeux d'extérieur), et la possibilité d'organiser un voyage scolaire dans les prochaines années (suite à celui de 2024).

Nous remercions tous les bénévoles, parents, enseignants, amis, grands-parents, habitants des trois communes ainsi que les mairies qui s'investissent sur nos manifestations pour en assurer leur succès.

Nous restons toujours en recherche de nouveaux bénévoles prêts à venir nous soutenir sur les différentes manifestations. N'hésitez pas à venir faire connaissance avec la nouvelle équipe du bureau de l'APE, nous vous accueillerons avec plaisir !

Maison et terroir,



Le 4 mai a eu lieu « Fêtons le Printemps ». 18 exposants étaient présents. Très belle journée.

Le vendredi 6 juin, entourés de leurs professeures et des bénévoles de l'association, les élèves de l'école de Belfort ont participé, au domaine de Malmont, à plusieurs ateliers « découverte et nature ». Ce fut une belle journée.

Les balades estivales des samedis 5 juillet et 2 août ont rencontré, comme d'habitude, un vif succès. Pour la marche d'août, les marcheurs ont été accompagnés par un drone. Une très belle vidéo ainsi que de très beaux instantanés ont été enregistrés. Un excellent buffet campagnard, au retour des balades, a comblé marcheurs et non marcheurs.

Le 11 octobre, 132 convives se sont retrouvés pour une super « Paëlla ». Soirée dansante bien animée. A refaire.

Dans une « ambiance nordique » 30 exposants étaient présents lors de notre 14^{ème} marché de Noël. Petits cadeaux, dégustations etc. étaient au rendez-vous. Très beau succès. Tout au long de cette année, votre participation a été très appréciée et nous tenions à vous en remercier.

Lors de notre prochaine Assemblée Générale, les dates des prochaines manifestations, pour 2026, seront proposées. Nous vous tiendrons informés en temps utile. Les membres de notre association se joignent à moi pour vous souhaiter une très agréable année 2026.



Grain de folie,



Notre troupe a sillonné les environs en 2025 et nous continuons notre activité en 2026, nous avons actuellement une représentation d'une heure environ que nous espérons jouer dans différents endroits.

En janvier 2026, nous commençons une nouvelle pièce.

Nous remercions la mairie de Belfort en Quercy de sa participation à notre rencontre. Nous recherchons une personne de sexe masculin motivé pour intégrer notre troupe.

La Présidente
06 77 61 79 79

Comité des Fêtes de Belfort du Quercy,

Chères Belfortoises, chers Belfortois,

À l'aube de cette nouvelle année 2026, le Comité des Fêtes tient à vous adresser ses vœux les plus chaleureux.

Que cette année soit pour chacune et chacun d'entre vous synonyme de santé, de joie et de beaux moments partagés.

Nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui, par leur participation, leur aide ou simplement leur présence, ont contribué à la réussite des animations de l'année écoulée, avec notamment la mairie, Quercy habitat et Citroën Caussade, sans oublier tous les bénévoles, tous les annonceurs et les habitants de la commune. Votre enthousiasme est la plus belle récompense pour les volontaires qui œuvrent tout au long de l'année.



Nous avons déjà hâte de vous retrouver autour des prochains rendez-vous festifs qui contribueront à rythmer la vie de notre commune en 2026.

Et notez d'ores et déjà dans vos agendas : la fête du village se déroulera les 14 et 15 août 2026 ! Deux journées placées sous le signe de la convivialité, de la bonne humeur et du partage ainsi que 2 belotes le 31 janvier et le 21 février pour bien débiter l'année.

Ensemble, continuons à tisser du lien et à cultiver l'esprit de fête qui nous rassemblent !

Très belle année 2026 à toutes et à tous ! Le Comité des Fêtes

La Saint Hubert Belfortoise,

Pour la saison 2024/2025, voici le bilan de chasse :

- 20 sangliers
- 15 chevreuils dont 4 en tir d'été,
- 9 renards.

Nous remercions solennellement les propriétaires pour la mise à disposition de leurs terres, l'ACCA de Labastide de Penne avec laquelle nous coorganisons les battues ainsi que notre piégeur pour son engagement quotidien.

Meilleurs vœux pour cette année 2026 et bonne santé à toutes et tous.



Syndicat des chasseurs et propriétaires,

Comme tous les ans, nous revenons vers vous pour vous présenter le bilan de la saison de chasse 2024-2025.

56 sangliers ont été abattus.

Comme le sanglier a été très abondant, le quota de chevreuil n'a pas été tout à fait réalisé.

Malgré une diminution, le petit gibier, lièvre et perdreau, est toujours bien présent.

Les animaux classés nuisibles sont toujours dans le viseur de nos chasseurs et piégeurs. Merci à tous.

Pour la saison en cours, 2025-2026, désormais nous chassons en association avec la chasse du Léouré et la société de chasse de Montdoumerc, uniquement pour le gros gibier. Ceci afin d'être plus performant lors des battues. Depuis quelques années, nous nous félicitons de l'arrivée de jeunes chasseurs de la commune. Des jeunes très sérieux et à l'écoute de tout le groupe.

Au 15 novembre, une trentaine de sangliers ont été abattus sur les 3 sociétés. Nous maintiendrons une pression particulière sur les zones arboricoles pour la chasse au chevreuil. Le petit gibier, même en diminution, est toujours présent.

Comme tous les ans, nous partagerons toujours le fruit de notre chasse.

Merci encore à tous les propriétaires qui mettent leurs terres à notre disposition.



Les Genêts de Belfort,



L'année 2025 a été animée de nombreux événements. Le nombre d'adhérents reste stable. Lors de notre Assemblée Générale du début d'année, ils ont été très nombreux à répondre présents. Nous les en remercions, et sommes toujours prêts à en accueillir d'autres.

Les nombreuses activités proposées attirent chaque année de nouvelles personnes.

Mais nous déplorons toujours un manque d'adhérents ou adhérentes BELFORTOIS(E)S.

Patchwork : le lundi après-midi, la salle des Genêts était occupée par quelques couturières qui coupaient et cousaient leurs diverses créations. Hélas, Marie Guillaume, pour raison de santé, a dû renoncer.

Modelage : le jeudi toute la journée, 1 fois par mois, ce sont de nombreuses modelleuses, divisées en 2 groupes, qui occupent la salle, devenue trop petite. Elles pétrissent la terre pour façonner des œuvres exceptionnelles.

Marche : le mardi matin, une grande balade d'environ 11 kms, s'adresse à une quinzaine de marcheurs et marcheuses toujours aussi chevronnés.

Le jeudi matin, une vingtaine de marcheurs arpentent les circuits des villages voisins sur environ 5 à 7 kms.

Une fois par an, les 2 groupes se réunissent pour une balade en Aveyron à la recherche de l'Ail des Ours, et terminent la matinée par un petit repas-resto, suivi d'une partie de pétanque, d'un jeu de cartes, ou d'une petite promenade digestive.

Jeux : les vendredis, et également les lundis après-midi sont consacrés à la pétanque l'été et aux jeux de société, l'hiver, dans notre salle. Une quinzaine de personnes s'adonnent, dans la joie, à ces jeux.

Au mois de Juin, la Mairie nous a octroyé un terrain derrière la maison des Chasseurs. Le cantonnier et Pierre GILES se sont donnés à fond pour l'aménager en à peine une semaine.

Merci beaucoup à la Mairie, son employé, Michel CANIHAC, à Pierrot et à Jackie qui a fait la première démarche auprès de Monsieur le Maire.

Nous participons aux concours de belote et de pétanque organisés par notre Fédération Départementale, ainsi qu'à certaines de leurs sorties.

Nous proposons un goûter à tous nos adhérents pour la fête des mères et pères, un repas sous la forme d'auberge espagnole fin juin et un repas animé pour Noël.

Notre LOTO du dernier dimanche de Novembre remporte toujours autant de succès.

Des clubs voisins nous proposent des sorties afin de compléter leur bus. Bien sûr nous les proposons à tous nos adhérents et nous avons toujours des personnes intéressées. Nous en organisons également. Cette année nous sommes allés visiter Albi, en Avril. Puis nous sommes partis, durant 3 jours en Mai, à Gérone en Espagne. En Septembre, durant 2 jours, nous sommes montés au Pic du Midi et nous avons profité du petit train pour aller au Lac d'Artouste. Un voyage sur la Costa Dorada est prévu pour Février 2026, ainsi qu'un aux îles Baléares pour Octobre 2026.

Les maîtres mots de notre Club ne changent pas : "Convivialité et Solidarité". Le partage des tâches se fait dans la joie et la bonne humeur.

Adhérer aux Genêts de Belfort est un acte fort pour la VIE de l'ASSOCIATION et de notre VILLAGE.

L'ensemble des Membres du Conseil d'Administration des Genêts de Belfort présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026 à tous les Belfortois et Belfortaises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES GENÊTS DE BELFORT



Opération « tranquillité vacances et seniors »,

L'opération tranquillité vacances est un service totalement gratuit que propose la gendarmerie Nationale.

Lors de vos absences, signaler le :

Soit en vous connectant sur service-public.fr

<https://www.service-public.gov.fr/particuliers/vosdroits/R43241>, enregistrement automatique auprès de nos services.

ou en téléchargeant le document papier également disponible dans votre mairie et dans toutes les gendarmeries. Ce document peut être envoyé par mail à :

cob.lalbenque@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Ceci fonctionne aussi pour l'opération tranquillité seniors :

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/famille/seniors-la-gendarmerie-veille>)

Trois points :

- Nous réalisons des services de surveillance des habitations "vides", des seniors et des entreprises,
- Tous les gendarmes de France sont équipés sur leur téléphone portable des points précis des lieux à surveiller.
- MAIS IL FAUT S'INSCRIRE !


Avant le départ en vacances

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) vous permet d'assurer la sécurité de votre domicile : prévenez au moins 2 jours avant votre départ la gendarmerie de votre commune, et elle enverra régulièrement des patrouilles vérifier qu'il n'y a aucun problème. En cas d'anomalie, vous serez immédiatement contactés.

Vous pouvez trouver le formulaire de l'OTV à remplir sur le site service-public.fr.

Egalement, l'Opération Tranquillité Entreprise et Commerces (OTEC) vous permet la même démarche dans le cadre de votre société. Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur gendarmerie.gouv.fr et l'adresser à votre gendarmerie de secteur.

Enfin, que vous soyez des professionnels ou des particuliers, n'hésitez pas à solliciter les conseils du **correspondant sûreté** auprès de la brigade locale de gendarmerie.




En cas de cambriolage, les conduites à tenir

→ **Contactez le 17**
→ **Ne touchez à rien** afin de permettre aux enquêteurs de réaliser les constatations
→ **Contactez immédiatement votre banque** afin de faire **opposition aux cartes bancaires et aux chèquiers volés**
→ **Déposez plainte** aussi rapidement que possible afin de pouvoir déclarer le vol après 2 jours auprès de votre assurance
→ Faites **changer les serrures** si elles ont été forcées
→ Faites constater les dégradations de votre logement


Si vous êtes présent lors du cambriolage

→ **Barricadez-vous** et **prévenez les forces de l'ordre (17)** aussi vite que possible
→ **Ne mettez pas votre sécurité en danger**
→ **Si possible**, essayez de repérer des informations sur le(s) cambrioleur(s) pour les indiquer aux gendarmes ou policiers (vêtements, apparence, véhicule utilisé...)



Groupement de Gendarmerie Départementale de Seine et Marne



Contre les cambriolages, adoptez les bons comportements !



PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Enfin il existe d'autre motifs d'inscription, quelques exemples ci-dessous :
Opération Tranquillité Seniors (OTS)

Opération Tranquillité entreprises et Commerces (OTEC)

Handicap - Personne "protégée"

Participation citoyenne -

Voisins vigilances

Sites sensibles

> LES ÉTAPES D'UNE MESURE DE PROTECTION

1 Demande d'ouverture d'une mesure de protection

- > Requête au juge des tutelles ;
- > Demande accompagnée d'un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin expert ;
- > La demande doit comporter, outre le certificat médical, l'identité de la personne à protéger et l'énoncé des faits qui appellent cette protection.

LES PERSONNES AUTORISÉES À DEMANDER LA MESURE AU JUGE :

- > La personne elle-même ou le conjoint, le partenaire pacsé, un parent ou un proche, ...
- > Le procureur de la République après signalement par toute autre personne (ex : travailleur social), mais le procureur peut également se saisir d'office.

2 L'audition de la personne :

- > Audition de la personne par le juge obligatoire avant de statuer ;
- > Possibilité pour la personne d'être accompagnée par un avocat ou toute autre personne de son choix ;
- > Possibilité pour le juge de ne pas auditionner si l'audition porte préjudice à l'état de santé ou si la personne est hors d'état de manifester sa volonté, compte tenu de l'avis du médecin expert.

L'ALTÉRATION DES FACULTÉS MENTALES :

- > Impossibilité de pourvoir seul(e) à ses intérêts en raison d'une altération constatée des facultés mentales ou des facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté ;
- > Constatation médicale par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République.

3 Jugement :

- > Audition de la personne par le juge obligatoire avant de statuer ;
- > Possibilité pour la personne d'être accompagnée par un avocat ou toute autre personne de son choix ;
- > Possibilité pour le juge de ne pas auditionner si l'audition porte préjudice à l'état de santé ou si la personne est hors d'état de manifester sa volonté, compte tenu de l'avis du médecin expert.

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LA LOI DU 07/03/2007

- > La personne prend seule les décisions relatives à sa personne si son état le permet ;
- > Protection du logement et des meubles ;
- > Les souvenirs et objets personnels demeurent inaliénables ;
- > Les comptes ne pourront pas être clôturés, sauf autorisation expresse du juge des tutelles ;
- > La personne est informée de toutes les décisions qui la concernent.

4 Durée de la mesure :

- > Le juge fixe la durée de la mesure qui ne peut pas, en principe, excéder 5 ans (exception prenant en compte l'état de santé) ;
- > Le juge peut réviser la mesure à tout moment.

5 Fin de la mesure :

La mesure prend fin :

- > Sur décision du juge qui peut prononcer une mainlevée de la mesure, à la demande du majeur ou toute autre personne habilitée à présenter une telle demande ;
- > A l'expiration de la durée fixée ou en l'absence de renouvellement ;
- > Au décès de la personne.

LES RECOURS POSSIBLES

- > Les personnes autorisées peuvent faire appel, dans les 15 jours qui suivent le jugement (sa notification).

Opération tranquillité Entreprise et Commerce

La gendarmerie peut surveiller votre commerce, entreprise ou son périmètre
Signalez vous auprès de votre brigade pour en bénéficier

FERMETURE EXCEPTIONNELLE COVID 19

Votre commerce/entreprise est fermé

- Fermez bien tous les accès de votre commerce ou entreprise.
- Dans la mesure du possible, limitez les stocks et **ne conservez pas d'argent liquide.**
- **Activez vos systèmes de protection :** éclairage, alarme, vidéo. Vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement.
- En l'absence de client et d'employé **vous pouvez installer un dispositif de vidéosurveillance sans formalité particulière.**

OUVERT

Votre commerce/entreprise est ouvert

- **Soyez attentif à votre environnement,** détectez les comportements inhabituels et signalez-les nous.
- **Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement** de vos équipements de protection déjà en place : éclairage, système d'alarme et vidéo le cas échéant.
- Si possible, ouvrez et quittez à plusieurs les locaux.
- **Ne stockez pas vos produits** à la vue des clients.
- **Limitez, si possible, les stocks** de produits de grande valeur.
- **Rappelez à vos collaborateurs et/ou employés** les mesures élémentaires de sûreté (fermetures effectives des ouvrants, activation des alarmes...).

Prévention Cyber
Plus de conseils sur www.cybermalveillance.gouv.fr

- Attention aux cyberattaques, aux escroqueries ou aux démarchages directs, notamment si vous fonctionnez en télétravail : ne relâchez pas votre vigilance et sensibilisez vos collaborateurs !
- Maîtrisez la communication de vos activités et l'utilisation des réseaux sociaux pour ne pas susciter l'intérêt d'un délinquant.

Vous êtes victime

- En cas d'urgence, appelez le 17 ou 112
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17
- Pour les vols, dégradations, escroqueries : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Votre sûreté a des vulnérabilités fortes, les référents et correspondants sûreté de la gendarmerie peuvent vous conseiller. Adressez-vous à votre brigade de gendarmerie : www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Numéros et contacts utiles

Mairie :

05 65 31 60 58

mairie.belfort@wanadoo.fr

Ecole :

06 73 75 73 52

05 65 31 74 20

Bar/Epicerie :

06 01 01 33 98

meltingpotes46@gmail.com

Un peu de civisme !!!!

Il a été constaté à plusieurs reprises des gestes d'incivilité sur la commune.

Nous vous serions reconnaissants de respecter les biens publics afin que notre village reste aussi serein qu'il est ...chaque geste de dégradation coûte cher à la commune et donc à ses habitants !



<p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>3919</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>

OUMYOHU THAMBO

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales